



# Délai légal dépassé: la faute à qui ? que faire ?

Par **sophienet33**, le **11/02/2010 à 14:02**

Bonjour

J'ai signé un compromis de vente le 17 octobre 2009 pour l'achat d'une maison. J'ai donc donné mon préavis pour ma location d'appartement pour fin janvier 2010.

Le soucis c'est que le notaire n'arrive pas à obtenir la purge du droit de préemption. Cela fait 4 fois maintenant que le dossier est rejeté sous divers prétextes. Nous sommes à présent mi février et je me trouve dans une situation très délicate quant à mon logement.

Je voudrais savoir s'il existe un recours pour faire pression sur quelqu'un afin de faire avancer la machine, ou même de faire annuler le compromis (même si cela ne fait pas partie des conditions suspensives de départ).

Merci pour vos réponses.